

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

du Mardi 25 Novembre 2014

PROCÈS-VERBAL

Nombre de Conseillers présents : 33
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 41
 Quorum : 22
 Date convocation du Conseil Communautaire : 18/11/14
 Date d'affichage de la convocation au siège : 18/11/14

Le Mardi 25 Novembre 2014 de l'année deux mille quatorze à 18 h 30
 à La Technopole du Site Montesquieu à Martillac
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
 Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à	Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	à 18h38	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)		M.BORDELAIS	DUFRANC Michel (Maire)	à 18h36	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)		Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)		Mme JOLIVET	LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)		M.TAMARELLE
DARBO Benoit (Maire)	à 18h46		Fabrice BOS	A	
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA		Mme LABASTHE
Philippe BARRERE		Mme LAGARDE	Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL		Mme FOURNIER
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	A		Alain LAGOARDETTE	E	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	à 18h36	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	A		Jean-Paul MERCADIE		M.FATH
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	à 18h43		Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	à 18h42		Jean KESLER	P	
Benoist AULANIER	à 18h37				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur LARRUE est élu secrétaire de séance
- * P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

Compte-rendu synthétique des décisions

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

Le Mardi 25 Novembre 2014

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
2014/123	Avis sur GPSO - enquêtes publiques - LIGNES NOUVELLES BORDEAUX - TOULOUSE/BORDEAUX - DAX - Aménagements ferroviaires au sud de BORDEAUX	Adopté à l'unanimité
2014/124	Décision Modificative n° 3 au budget principal de la CDC Montesquieu	Adopté à l'unanimité

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président propose à Monsieur LARRUE d'être le secrétaire de séance. Il remercie les membres de l'assemblée pour leur présence. En effet la proximité de la date butoir du 8 décembre pour la fin de ces enquêtes publiques concernant le projet de la LGV, l'aménagement ferroviaire au sud de Bordeaux et les lignes nouvelles Bordeaux - Toulouse et Bordeaux-DAX, ont nécessité la tenue de ce Conseil Communautaire.

Le Président souligne l'importance pour la Communauté de Communes d'exprimer fortement sa position durant ces enquêtes publiques, comme l'ont d'ailleurs, fait les conseils municipaux, mais aussi les associations et les habitants.

Depuis les premiers débats publics qui ont eu lieu en 2005 et 2006 sur l'ensemble du territoire, les élus ont toujours manifesté leur opposition à ce projet, et ce, de différentes manières : lors des débats publics, et aussi lors des différentes manifestations.

Aussi, malgré de multiples délibérations prises au sein des conseils municipaux depuis 2005, rappelle Monsieur le Président, RFF a toujours fait la sourde oreille.

L'ensemble du territoire sera fortement impacté, comme l'atteste la note préparée par les services de la Communauté de Communes en annexe de la délibération.

Si ce projet doit voir le jour, le territoire sera confronté à plusieurs problématiques. L'hydraulique d'abord, il s'agit, pour la Communauté de communes, d'un sujet majeur : un gros travail a été mené pour préserver et mettre en valeur les zones humides des bords de Garonne, la vallée du Gât mort et du Saucats par la mise en place de deux DOCOB NATURA 2000.

La viticulture, ensuite : de nombreuses propriétés viticoles seront traversées, avec pour conséquences des parcelles exposées.

Enfin, on peut citer d'autres impacts de ce projet : les ressources en eau comme les sources de Bellefond et la Blancherie de la Brède, les coupures des chemins de randonnée et d'un certain nombre de voiries et des projets de pistes cyclables.

Ces dépréciations, tant humaines qu'environnementales, doivent amener les élus à prendre une position forte et unanime contre ce projet.

Monsieur le Président demande à ce que soit décrétée « l'inutilité publique » de ce projet.

La mobilisation et l'opposition des élus, clairement connues depuis 2005, imposeront une lourde charge de travail aux commissaires enquêteurs, après le 9 décembre, au cours du dépouillement de l'enquête.

Le Président précise, encore que ce projet, s'il devait aboutir, va engendrer de gros travaux qui dureront des années, entraînant des nuisances sur la vie quotidienne des riverains, de jour comme de nuit.

La feuille d'impôt, des contribuables actuels, mais aussi des générations futures sera impactée. Ainsi, il apparaît cohérent et normal que les jeunes gens du territoire expriment leur opinion. Ces derniers, bientôt contribuables et pleinement actifs sont directement concernés par ce projet.

Le Président précise que si une décision contraire au souhait affiché des élus locaux, il est évident que la CDC et, certainement, les communes concernées, exigeront de participer activement à la suite des actions.

Monsieur BENESSE Maire de Saint-Morillon, informe qu'à la demande de Monsieur GOUVERNEUR, élu de Saint-Morillon et ancien conseiller communautaire, une motion contre la LGV a été proposée au vote. Le conseil municipal de Saint-Morillon a validé cette motion.

Monsieur BENESSE ajoute qu'il a lui-même envoyé un courriel sur le site de RFF afin de faire part de son opposition, de sa solidarité envers les communes impactées et de la décision négative du conseil municipal. Il souligne qu'il se déplacera personnellement afin d'exprimer son avis par écrit sur le registre des enquêteurs.

La commune de Saint-Morillon n'a pas organisé de réunion publique, rapporte Monsieur BENESSE, mais les collègues élus ont participé activement aux différentes réunions publiques qui ont eu lieu sur le territoire.

Monsieur le Président remercie Monsieur BENESSE et réaffirme la nécessaire solidarité, tant avec les communes impactées directement, qu'auprès des autres communes qui subiront les nuisances annexes, et qui le seront forcément par le coût de ce projet.

Madame PELISSIER souligne qu'il serait intéressant de rajouter le mot « négatif » en face du mot « impact » dans la conclusion de la délibération, certains impacts peuvent être positifs, il convient donc de préciser ici qu'il s'agit bien d'impacts négatifs.

Il est décidé d'ajouter les mots « très négatifs » dans la conclusion de la délibération.

Monsieur LARRUE donne raison à l'assemblée d'adopter cette attitude en deux temps, d'abord émettre un avis défavorable au projet et par la suite si le projet perdure malgré l'opposition des élus communaux, exiger leur participation aux débats.

Monsieur LARRUE pense qu'il est important d'adopter cette attitude notamment pour les délibérés des conseils municipaux à venir.

Monsieur LARRUE informe qu'il a assisté à une réunion récente, qu'il qualifie de « théâtrale, au cours de laquelle étaient présentées les trois sources de financement de RFF et du GPSO : le privé, le voyageur sans augmentation du prix du billet et l'impôt (variable d'ajustement), autrement dit le contribuable. Monsieur LARRUE regrette de ne pas avoir eu l'occasion de se procurer cette présentation PowerPoint pour la montrer à l'assemblée.

Monsieur FATH maire de Léognan et Conseiller Général du Canton de la Brède, informe qu'il a participé à toutes les réunions publiques. Il souhaite poser les problématiques de ce dossier.

En premier lieu, les communes impactées ont été les premières à réagir. Les arguments environnementaux ont été les premiers exposés, puis d'autres arguments et données objectives liés à l'emprise territoriale sont venus s'ajouter au fur et à mesure pour justifier pleinement les critiques à l'égard de ce dossier.

Monsieur FATH fait état du contexte économique actuel, largement médiatisé, concernant la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, le déficit de RFF et de la SNCF cumulé de 42 milliards d'euros, ainsi que la loi, nouvelle, leur interdisant de s'endetter.

Le rapport de la Cour des comptes « La grande vitesse ferroviaire : un modèle porté au-delà de sa pertinence », cité par Monsieur FATH, est extrêmement précis et bien documenté il démontre, au regard des expériences actuelles, l'irrationalité socio-économique du projet.

Monsieur FATH souligne que Monsieur LARRUE a raison d'évoquer les sources de financement de RFF et de la SNCF. La SNCF pratique une tarification complexe. Si la SNCF souhaite, de plus, concurrencer le développement des services de cars, les compagnies d'aviation « low cost », compagnies qui affichent d'ailleurs un fort excédent, ce n'est pas la poche du voyageur qui sera sollicitée, mais celle du contribuable et touchera toute la population.

Monsieur FATH évoque une incongruité juridique soulevée dans le rapport de la Cour des comptes. Le débat public, organisé en 2005, concernait les lignes Bordeaux-Toulouse/ Bordeaux-frontières espagnoles.

L'enquête publique d'aujourd'hui concerne la ligne Bordeaux-Toulouse / Bordeaux-DAX. Si nous avons une enquête qui s'arrête à DAX et si nous supposons qu'elle soit positive cela présuppose que celle qui aura lieu un jour entre DAX et la frontière espagnole devra être obligatoirement positive.

Les arguments, précise Monsieur FATH, sont ceux de l'intérêt général, de l'intérêt public et du financement. En effet, la population se retrouve face à une opacité totale, Monsieur FATH, révèle ensuite la contradiction consistant à imposer des économies de gestion, et d'autre part à dépenser 14 milliards d'euros dans un projet qui ne concerne au final qu'une petite partie de la population. Enfin, ce projet, demande aux Français un effort financier disproportionné pour partie, à l'effondrement de l'outil industriel depuis 20 ans et aux conséquences de mauvaises orientations politiques.

Monsieur FATH souligne qu'il y a bien deux temps dans ce dossier. Une réunion publique sera organisée, à Léognan, par le front de gauche, réunion à laquelle participera Monsieur FATH. Il a été, ainsi, décidé de ne pas doubler les réunions à Léognan ; une délibération d'opposition au projet sera prise lors du conseil municipal qui aura lieu Vendredi 28 novembre.

Monsieur DUFRANC, maire de La Brède, informe qu'il votera la délibération présentée ce soir sans difficulté. Selon, lui, certaines communes, qui pouvaient auparavant se sentir isolées, sont concernées directement par la dernière évolution du projet. Aujourd'hui il constate un ralliement beaucoup plus important pour rejeter ce projet.

Monsieur DUFRANC souligne que tous les arguments exprimés ce soir ont déjà été développés en 2005 : l'impact financier, même si les finances de l'État n'étaient pas celles qu'elles sont aujourd'hui et même si les élus n'avaient pas tous les éléments d'appréciation. Notamment, sur l'absence de rentabilité de toutes les lignes à grande vitesse qui a conduit la SNCF à fermer la LGV Rhin/RHONE récemment construite dans le même contexte que celui de l'heure actuelle.

Monsieur DUFRANC regrette le manque de manifestation collective observé tant en 2005, que dans les années qui ont suivies. Le premier débat public concernait la ligne Bordeaux/Toulouse, cette ligne, pour certains, était indissociable de la ligne Bordeaux/Espagne. Selon Monsieur DUFRANC, à part la chambre d'agriculture et le syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest, toutes les forces politiques et économiques de ce département étaient en faveur du projet. Le Conseil Général avait voté favorablement pour ce projet, et la chambre consulaire également. D'après Monsieur DUFRANC, ceux qui étaient contre ce projet à l'époque sont passés pour des « petits esprits » et n'avaient pas d'autre intérêt que de défendre ceux de leurs communes.

Le syndicat des viticulteurs des graves a réagi lorsqu'il a constaté que les tracés, qui ont évolué depuis, allaient impacter les vignobles. En 2005 il est incertain que ce même syndicat aurait fait une contribution pour s'opposer à la LGV.

Il est regrettable, reprend Monsieur DUFRANC, de ne pas avoir eu cette conscience en 2005 face au dégât écologique et financier. Il y a des responsabilités politiques qui n'ont peut-être pas été assumées de manière assez forte à ce moment-là.

Pour conclure, Monsieur DUFRANC, précise qu'un canton comme celui de la Brède sera coupé en deux de manière définitive, les projets de développement du territoire et développement économique devant être revus dans leur intégralité.

Monsieur AULANIER s'associe aux propos tenus par Monsieur DUFRANC concernant les remarques sur la nécessaire solidarité des communes, notamment celles qui ne sont pas directement impactées par le tracé de la LGV et sur la solidarité entre les élus du territoire.

Le projet de la LGV étant ce qu'il est, on ne peut pas tout financer même s'il est plus intéressant de voyager dans les trains que dans les avions afin de limiter les gaz à effet de serre, précise-t-il.

Monsieur AULANIER souligne qu'il est plus important d'investir dans les trajets de proximité du quotidien, les trajets travail/domicile notamment, pour lesquels l'impact économique et environnemental est bien plus important.

Monsieur AULANIER souligne, cependant, qu'il n'est pas d'accord sur un point relevé par Monsieur DUFRANC. Les grandes assemblées Conseil Régional et Conseil Général avaient voté en faveur de la LGV, mais Monsieur AULANIER précise que « les verts » ont pointé les difficultés liées au financement en 2005, comme l'impact désastreux du déficit de l'autoroute A65 LANGON/PAU.

Au-delà de la satisfaction qu'ont les élus d'être sur la même longueur d'onde, Monsieur AULANIER soulève que le comportement de RFF amène à une prise de conscience. Notre territoire a des atouts dans la richesse du patrimoine naturel, culturel, viticole et touristique. Ces grands projets dévastateurs sont menés au mépris de l'écoute des habitants du territoire, et ne peuvent pas être menés impunément. A-t-on besoin de gagner dix minutes à ce prix ? conclut Monsieur AULANIER.

Monsieur le Président, en réponse aux propos tenus par Monsieur DUFRANC souligne qu'il y a plusieurs catégories d'élus, ceux qui depuis le début ont manifesté leur engagement et qui se sont unanimement opposés au projet en participant aux événements lors des manifestations, et ceux, toutes obédiences politiques confondues, qui ont été ou sont encore partisans de ce projet.

Monsieur le Président affirme que, depuis 2005, des éléments nouveaux sont apparus et que le changement de contexte économique aidant, il est compréhensible de changer d'opinion. Ce projet est ubuesque et aberrant. Il s'agit de faire confiance à l'humain et à son intelligence, pour en prendre conscience.

Monsieur le Président s'interroge sur le financement de ces grands projets. Comment peuvent-ils être financés alors que des personnes vont aux restos du cœur ou au secours populaire, et n'ont pas de logement pour vivre ?

Monsieur le Président confirme qu'il ne s'agit pas d'être en campagne électorale, mais de préserver notre territoire d'une forme de dépréciation et de nuisances irréversibles auxquelles seraient confrontées les populations et, ainsi, de maintenir une position forte et ferme contre ce projet.

Monsieur le Président ajoute qu'après le 9 décembre 2014, il sera trop tard.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Président informe qu'il a eu une demande d'intervention d'une personne du public : il s'agit de Monsieur Jean-Robert THOMAS Président de l'association LGVEA (Landes Graves Viticulture Environnement en Arruan) à qui il donne la parole, même s'il convient que ce ne soit pas habituel dans la tenue de cette assemblée.

Monsieur THOMAS indique que l'attitude des élus qui viennent d'approuver ce soir cette délibération s'opposant à la réalisation des LGV du GPSO « en considérant les impacts écologiques, hydrauliques, paysagés et économiques supérieurs au bénéfice de cette infrastructure » les honore et montre, au-delà des différences qui pourraient exister dans leurs 13 communes pas toutes traversées par la LGV, qu'ils ont su faire front commun face au danger d'une telle infrastructure sur nos territoires.

Monsieur THOMAS ajoute que la décision qui a été prise ce soir rassure LGVEA dans sa lutte associative menée depuis dix longues années contre le GPSO et pour la rénovation des lignes ferroviaires existantes, car elle illustre le soutien des élus locaux auprès de l'association, un signe fort dans la renaissance du lien indispensable entre démocratie représentative et démocratie participative.

Monsieur THOMAS remercie l'attitude courageuse et responsable des élus dans ce dossier, et veut croire à un bel exemple pour de nombreuses municipalités et communauté de communes qui doivent être unies dans la lutte lors des étapes ultérieures du projet de RFF.

Monsieur le Président remercie tout particulièrement Monsieur THOMAS qui est d'un précieux concours depuis de nombreuses années et, plus encore, depuis le mois d'octobre, mais aussi pour sa mobilisation sur le territoire pour aller expliquer les tenants et aboutissants de ce dossier.

2014/124 - Décision Modificative n° 3 au budget principal de la CDC Montesquieu

Rapporteur : Monsieur le Président

Il convient de procéder au vote d'une décision modificative relative au budget principal de la Communauté de Communes de Montesquieu.

En section de FONCTIONNEMENT, en dépenses au chapitre 11 d'abonder la nature 6262 Frais de télécommunications du fait du retard de la mise en place du standard IP (internet).

Au chapitre 14 d'abonder la nature 7489 afin de reverser aux communes le solde du CEJ 2013 et un acompte du CEJ 2014 les concernant.

Au chapitre 65 d'abonder la nature 6574 subvention aux associations (axe solidarité) afin de corriger un oubli, la nature 6554 est abondée de façon à compléter les frais de fonctionnement de l'UCTOM, la nature 657364 est abondée du montant résiduel de la taxe de séjour de 2013 et du résultat de l'office de tourisme.

Les économies sur les autres natures de dépenses (diminution de crédit) permettent de compenser en partie les augmentations de crédit nécessaires.

En section de FONCTIONNEMENT, en recettes, au chapitre 74 constater le versement du solde du CEJ 2013 et un acompte du CEJ 2014 concernant les communes. Au chapitre 77, des rôles complémentaires CFE 2010-13 permettent de compenser les opérations précédentes.

En section d'INVESTISSEMENT, il s'agit de prévoir le versement d'une consignation en vue d'un contentieux en cours à la nature 275 en dépenses et recettes. De ré-allouer des sommes de l'opération 11132 à l'opération 11131 afin de terminer un investissement.

Enfin, il s'agit de prévoir le paiement du solde du logiciel comptable en cours de règlement d'un litige ancien.

Adopté à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 19h30